



News Release

Communiqué

N° 79

Le 30 avril 1992

LE GROUPE SPÉCIAL DU GATT CONCLUT À LA NATURE DISCRIMINATOIRE DES PRATIQUES AMÉRICAINES CONTRE LES BOISSONS ALCOOLISÉES CANADIENNES

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, s'est réjoui aujourd'hui des conclusions du groupe spécial du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) sur les mesures prises par certains États et le gouvernement fédéral américains touchant les importations de bière, de vin et de cidre du Canada. Le rapport a été étudié aujourd'hui à la réunion du Conseil du GATT et, à la demande des États-Unis, son adoption a été reportée à la prochaine réunion du Conseil.

«Nous sommes heureux que le GATT ait confirmé le bien-fondé de notre plainte contre les nombreuses pratiques discriminatoires qui assujettissaient les produits canadiens à un traitement injuste aux États-Unis. Nous engageons les États-Unis à adopter et à mettre en oeuvre, dans les plus brefs délais, les conclusions du groupe spécial», a déclaré M. Wilson.

Le Canada a engagé une procédure au GATT en février 1991, à la suite de plaintes formulées par les producteurs canadiens de vin, de bière et de cidre. La plainte que le Canada a déposée au GATT portait sur une soixantaine de mesures, dont des taxes et des pratiques fédérales discriminatoires en vigueur dans 39 États et touchant ces produits sur le plan de la distribution, de l'imposition de taxes, de l'inscription au catalogue, de l'établissement des prix, de l'accès aux points de vente et du transport. Ces mesures donnent un avantage inéquitable aux produits américains.

Le groupe spécial du GATT en est arrivé à la conclusion que la plupart des mesures citées par le Canada violaient les obligations commerciales des États-Unis. Le GATT exige que les États-Unis fassent le nécessaire pour que ces mesures deviennent conformes à leurs obligations.

M. Wilson a fait observer qu'en contestant avec succès ces obstacles de taille à la bière, au vin et au cidre canadiens, le